



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC

**ST-ANDRÉ DE RESTIGOUCHE LE 10 FÉVRIER
2020 SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL,
TENUE À LA SALLE DU CONSEIL. ENDROIT
HABITUEL À 19 :00 HEURE SONT PRÉSENTS :
DORIS DESCHÊNES MAIRE ET LES CONSEILLERS
SUIVANTS : ROCH GOHIER, ELISE KELLY,
LUCILLE RAYMOND, SIMON DESCHÊNES-JONES,
JACQUES-ANDRÉ BRUNET, JEAN PAUL LANDRY.**

014-2020

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Simon Deschênes-Jones

Appuyé par : Lucille Raymond et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour est adopté avec le divers ouvert.

1. Ouverture de l'assemblée par la présidente
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Correspondance
5. Toutes recommandations des contribuables par écrit
6. Trésorerie
7. Présentation des comptes
8. Engagement de crédits dépenses
9. Adoption des règlements
10. Avis de motion
11. Affaires nouvelles
 - a) suivi de dossier
 - b) sécurité publique
 - c) loisirs
 - d) service de proximité
 - e) Premiers répondants (communiqué)
 - f) formation sur l'attractivité des milieux de vie
 - g) action bénévole
 - h) achats en commun
 - i) PAERRL
 - j) assurance
 - k) inspecteur municipal
 - l) réseau protection animale
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

Adoption du procès-verbal

Proposé par : Jean Paul Landry

Adopté à l'unanimité

Que le procès-verbal du 13 janvier 2020 soit adopté. Faire la correction de la rencontre de travail le 28 janvier au lieu du 29.

015-2020

Correspondance

Lettre du réseau biblio informant la bonification du programme
Une naissance, un livre offert gratuitement.

Trésorerie

Que le rapport de trésorerie du 1 janvier au 31 janvier 2020 a été
déposé et présenté.



016-2020

N° de résolution
ou annotation

Présentation des comptes

Proposé par : Roch Gohier

Appuyé à l'unanimité

Que la liste des comptes payés pour le mois janvier 2020 au montant de 20 478.33\$ \$ soit acceptée.

Les autres comptes du mois :

Groupe Bouffard : 507.03	#714
Benoit Charette : 58.85	#715
MMQ Groupe Ultima Inc. : 5 207.00	#716
MRC d'Avignon: 8.00	#717
MRC d'Avignon : 368.33	#717
MRC d'Avignon : 121.73	#717
MRC d'Avignon : 4.00	#717
Municipalité de St Alphonse LET.:541.19	#718
Municipalité St-François : 525.00	#719
Municipalité de Matapédia : 14 885.53	#720
Pelletier Véronique : 31.08	#721
Les Pétales BSL : 749.30	#722
Les Pétales BSL : 1 005.83	#722
Raymond Lucille : 50.40	#723
Réseau collectif G.I.M. : 1 027.79	#724
Telmatik : 388.16	#725

Total:

25 478.92\$

Je certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour payer ses comptes.

Engagement de crédits dépenses

Proposé par : Jean Paul Landry

Appuyé à l'unanimité

017-2020

Engagement de crédit de 45 000\$ pour le mois février 2020.

A) suivi de dossier

Information transport adapté

Inscription de la Biblio "À vos frigos"

Dossier Telmatik

Territoire Solidaire Compte rendu par Lucille responsable du dossier

CAMPMP compte rendu par Elise responsable du dossier

Rencontre CA de la biblio compte rendu par Jean Paul responsable du dossier

Nouveaux arrivants à revoir à l'automne

B) Sécurité publique

Aucun point particulier.

C) Loisirs

Assemblée générale des Loisirs a eu lieu le 31 janvier 2020, nouveau conseil d'administration.

Blandine donne de l'information pour la classification du dortoir et terrain de camping.



018-2020

N° de résolution
ou annotation

Proposé par : Jean Paul Landry
Appuyé à l'unanimité

Que la municipalité autorise la Corporation des Loisirs pour faire la demande de l'attestation de la classification pour le dortoir et terrain de camping.

D) Service de proximité

Jacques-André nous informe que le rapport financier devrait être déposé au magasin le 12 février.

Blandine informe le conseil que l'employé régulier pour l'aide salariale de 1 000\$ est Line Gallant pour le mois de janvier 2020.

E) Premiers Répondants (communiqué)

Que le même communiqué que celui de l'an passé soit envoyé dans la municipalité, pour recruter des premiers répondants.

F) Formation sur l'attractivité des milieux de vie

Attendu que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche reconnaît les enjeux démographiques qui la touchent et a à cœur le dynamisme et l'attractivité de son milieu de vie;

Attendu que la firme Visages Régionaux propose une offre de formation destinée aux municipalités afin d'améliorer leur attractivité, notamment auprès des 18-45 ans;

Attendu que la MRC Avignon, dont la planification stratégique territoriale 2019-2023 vise l'attraction et la rétention des 18-45 ans, finance 50% de cette formation pour offrir un tarif préférentiel à ses municipalités locales;

En conséquence, il est proposé par Jean Paul Landry appuyé par : Lucille Raymond et résolu unanimement :

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche s'engage à suivre toutes les étapes de la formation sur l'attractivité des milieux de vie :

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche s'engage à payer les frais relatifs à sa participation au paiement de la formation sur la réception de la facture de la MRC Avignon.

G) Action bénévole

Reporté au mois de mars

H) achats en commun

Proposé par : Élise Kelly
Appuyé à l'unanimité

Que la municipalité commande pour le calcium liquide seulement.

I) PAERRL

Considérant que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTQ) a versé une compensation de 89 330\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

Considérant que suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales Régions et de l'Occupation du territoire

019-2020

020-2020-

021-2020



N° de résolution
ou annotation

(MAMOT), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

Considérant que la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

En conséquence, il est proposé par : Roch Gohier et résolu à l'unanimité d'attester le bilan présenté par la directrice générale au montant de 129 912.69\$ réparti hiver : 60 731.10\$ été : 69 181.59\$ totalisant les frais admissibles encourus en cours de l'année 2019 sur des routes locales de niveau 1 et 2, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

J) assurance

022-2020

Proposé par : Roch Gohier
Appuyé à l'unanimité

Que la municipalité facture le club des 50 ans et plus au montant de 250\$ couvrant pour la part d'assurance.

K) inspecteur municipal

Entente intermunicipale-inspection municipale

023-2020

Considérant que les d'Escuminac, Pointe-à-la-Croix', Ristigouche-Partie-Sud-Est, Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François d'Assise et l'Ascension-de-Patapédia désirent mettre en œuvre un service d'inspection municipale commun;

Considérant que les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'inspection municipale;

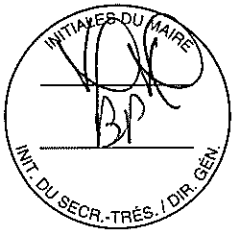
Considérant qu'une demande d'aide financière d'un montant de 50 000.00\$ a été déposée auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de son programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal pour la réalisation de cette entente;

En conséquence, il est proposé par : Elise Kelly
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

Que la municipalité de Saint-André de Restigouche adopte l'entente relative au service régionalisé de l'inspection municipale et responsable de l'urbanisme telle que présentée;

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche mandate la municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia pour la gestion administrative de la susdite entente tel que prévu à son article 2 et suivants;

Que la municipalité de Saint-André- de- Restigouche nomme Madame Doris Deschênes, maire et Madame Blandine Parent, directrice générale et secrétaire trésorière, comme personnes habilitées à signer cette entente au nom de la municipalité.



N° de résolution
ou annotation

024-2020

Inspecteur municipal-Contrat de travail

Considérant l'entente relative au service régionalisé de l'inspection municipale et responsable de l'urbanisme adoptée par les municipalités d'Escuminac, Pointe-à-la-Croix', Ristigouche-Partie-Sud-Est, Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François-d'Assise et l'Ascension-de-Patapédia;

En conséquence, il est proposé par : Lucille Raymond
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche adopte le contrat de travail de Mme Lidia-Maude Paré en tant qu'un " inspecteur municipal et responsable de l'urbanisme tel que présenté

Inspecteur municipal-nomination

025-2020

Considérant l'entente relative au service régionalisé de l'inspection municipale et responsable de l'urbanisme adoptée par les municipalités d'Escuminac, Pointe-à-la-Croix', Ristigouche-Partie-Sud-Est, Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François-d'Assise et l'Ascension-de-Patapédia;

Considérant que dans le cadre de cette entente Mme Lidia-Maude Paré a été embauchée au poste d'inspecteur municipal et responsable de l'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par : Jean Paul Landry
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche nomme Mme Lidia-Maude Paré au poste d'inspecteur municipal et responsable de l'urbanisme;

Que Mme Lidia-Maude Paré soit nommée comme responsable de l'émission de permis et de certificats municipaux sur le territoire de la municipalité;

Que Mme Lidia-Maude Paré soit également désignée comme personne autorisée à délivrer un constat d'infraction relativement à tout règlement relatif à l'urbanisme, aux nuisances, à la paix et l'ordre et plus généralement à tout règlement en vigueur prévoyant l'émission d'un tel constat sur le territoire de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche.

L) réseau protection animale

Proposé par : Élise Kelly
Appuyé à l'unanimité

026-2020



N° de résolution
ou annotation

027-2020

Que la facturation pour le paiement de la taxe de chiens pour l'année 2020 soit retardé jusqu'à l'entente du Réseau de Protection animale de la Baie-des-Chaleurs.

Proposé par : Jean Paul Landry
Appuyé à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche accepte de faire partie du Réseau de Protection Animale de la Baie-des-Chaleurs tel que présenté dans le plan d'affaires, aucun frais d'adhésion.

Période de questions

028-2020

Proposé par : Élise Kelly
Appuyé à l'unanimité

Qu'il y a eu une période de questions

029-2020

Proposé par : Lucille Raymond
Que l'assemblée est levée à 20h02.

Doris Deschênes
Maire

Blandine Parent
Directrice générale